PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

25 JANVIER 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 25 JANVIER 2023 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Cong	és et absences	5
2	Cour constitutionnelle		
3	Quest	Questions écrites (Article 81 du règlement) Composition du jury du prix jeunes artistes 2023	
4	Сотр		
5	Dépô	ts	5
6	Modi	fications de la composition d'une commission	6
7	Appro	obation de l'ordre du jour	6
8	Quest	tions d'actualité (Article 83 du règlement)	6
	8.1	Question de M. Michele Di Mattia à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Enquête "Noir jaune blues" sur la démocratie et la gouvernance»	
	8.2	Question de M. Philippe Courard à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Les Libanais meurent de faim et leur pays s'effondre»	
	8.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Frédéric Daerden, vice- président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie- Bruxelles Enseignement, intitulée «Effondrement de la dotation du fédéral»	
	8.4	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice- président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie- Bruxelles Enseignement, intitulée «Équipement numérique des écoles»	-
	8.5	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice- présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Désarroi des parents face aux augmentations des prix des crèches privées»	

8.6	Question de M. Benoit Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice- présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Les auteurs belges francophones en situation de grande précarité»13
8.7	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice- présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fermeture du Fuse»
8.8	Question de M. Michel de Lamotte à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Prise en charge des justiciables toxicomanes»
8.9	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Influence des géants de la bière sur les étudiants»
8.10	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «L'extrême droite séduit nos jeunes»
8.11	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Programme de réinsertion des détenus par le football».
8.12	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Le retard scolaire analysé par le prisme du genre»
8.13	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Formations pour devenir enseignant: quelle coopération entre les Régions?»

	8.14	Question de Mme Alice Bernard à Mme Caroline Désir, ministre l'Éducation, intitulée «Situation difficile des piscines apprentissage de la natation»	et
9	fédér la Ré germ	et de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'eal, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallon égion de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Communauté anophone relatif à l'utilisation de la facilité, la reprise et la résilie 481 (2022-2023) nos 1 et 2)	nne, auté
	9.1	Discussion générale	27
	9.2	Examen et vote de l'article unique	31
1(_	gnation du collège de quatre experts en vue de l'évaluation ainistrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)	de 31
11	Hom	mages	32
12	fédér la Ré germ	et de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'eal, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallor gion de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Communa anophone relatif à l'utilisation de la facilité, la reprise et la résilie 481 (2022-2023) nos 1 et 2)	nne, auté
	12.1	Vote nominatif sur l'ensemble	34
13	_	gnation du collège de quatre experts en vue de l'évaluation ainistrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)	de 35
	13.1	Vote nominatif	35
A	nnexe	I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	36
A	nnexe	II: Cour constitutionnelle	36

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

- La séance est ouverte à 14h00.
- Les procès-verbaux de la dernière commission plénière et de la dernière séance sont déposés sur le bureau.
- M. le président. Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d'excuser leur absence à la présente séance: Mmes Vandevoorde, Groppi et Lekane, ainsi que MM. Desquesnes et Witsel, pour raisons de santé; M. Tzanetatos, pour raisons familiales.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Composition du jury du prix jeunes artistes 2023

M. le président. – Je porte à la connaissance de l'Assemblée, conformément au décret du 25 janvier 2007 instituant un prix du Parlement de la Communauté française de Belgique en vue de récompenser un(e) jeune artiste de la Communauté française dans le domaine des arts plastiques, que le jury de la session 2023 sera présidé par M. Matthieu Daele, membre du Bureau du Parlement, et composé de Mmes Mathilde Vandorpe, Fadila Laanan et Françoise Mathieux ainsi que de MM. Jori Dupont et Matteo Segers en tant que membres du Parlement, de Mme Kikie Crêvecoeur et de M. Jacques Vilet en tant que membres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, de MM. Bernard Marcelis et de Jean-Marie Wynants en qualité de critiques d'art et journalistes spécialisés, de MM. Michael Dans et de Xavier Canonne en qualité de membres compétents dans la discipline consacrée ou de membres du corps enseignant.

5 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le projet de décret portant assentiment au Traité sur la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur, fait à Bruxelles le 14 septembre 2021 (doc. 485 (2022-2023) n° 1) et le projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur

l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009 (doc. 486 (2022-2023) n° 1). Ces projets de décret ont été envoyés à la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement.

Nous avons également reçu le rapport annuel 2021 de la Commission nationale permanente du Pacte culturel (doc. 487 (2022-2023) n° 1). Ce rapport d'activités a été envoyé à la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

Nous avons par ailleurs reçu le projet de décret visant l'intégration de la comptabilité générale des services administratifs à comptabilité autonome dans celle des Services d'administration générale et des cabinets ministériels de la Communauté française (doc. 488 (2022-2023) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

Enfin, nous avons enfin reçu le rapport 2022 de la Commission de planification francophone de l'offre médicale (doc. 489 (2022-2023) n° 1). Ce rapport a été envoyé à la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles.

6 Modifications de la composition d'une commission

M. le président. — Je suis saisi d'une demande de modifications de la composition de la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires. M. Witsel y remplace M. Léonard en qualité de membre effectif et M. Léonard y remplace M. Devin en qualité de membre suppléant.

7 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du 19 janvier 2023, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 25 janvier 2023.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté. (Assentiment)

8 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

- 8.1 Question de M. Michele Di Mattia à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Enquête "Noir jaune blues" sur la démocratie et la gouvernance»
- M. Michele Di Mattia (PS). Une société toujours plus fragmentée, une défiance accrue vis-à-vis des institutions démocratiques et une attirance toujours plus forte envers des régimes autoritaires: tels sont les constats dressés par la dernière

enquête «Noir jaune blues» commanditée par la RTBF et publiée par le journal «Le Soir».

Des trois coups de sonde qui ont été menés dans le cadre de cette enquête, avant et pendant la pandémie ainsi qu'en juillet 2022, soit après le début de la guerre en Ukraine, il ressort que 52 % des personnes sondées aspirent à ce que la société soit restructurée à partir de critères ethniques. Paradoxalement, un cinquième des personnes sondées se disent favorables à une société plus ouverte.

Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagé à lutter contre la crise démocratique, notamment en tentant de placer les citoyens et les citoyennes au cœur de certains processus de décision.

Monsieur le Ministre-Président, quel regard portez-vous sur cette enquête, sachant qu'elle fait l'objet de certaines réserves méthodologiques? Les constats dressés vont-ils vous conduire à revoir un certain nombre de dispositions relatives à la démocratie, à la citoyenneté et surtout à la bonne gouvernance? Quels seront les principaux chantiers finalisés dans ce domaine avant la fin de la législature? Enfin, entendez-vous prendre mesures de sensibilisation des citoyens désabusés, de quelque âge et de quelque condition qu'ils soient, de manière à les raccrocher à la vie publique, voire à la noblesse de la vie politique?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. — Je confirme que cette étude a été réalisée au mois de juillet dernier. Ses conclusions ne sont surprenantes ni pour les citoyens ni pour les responsables politiques. Nous sommes conscients de l'existence, pour diverses raisons, d'un éloignement entre le monde politique et les citoyens. Toutefois, je ne partage pas le négativisme ambiant à ce sujet. Je sens toujours, y compris auprès des jeunes, une volonté de s'engager dans des formations politiques ou des débats démocratiques.

Il ne m'appartient pas, en tant que ministre-président, de juger la qualité de cette étude et la façon dont elle a été réalisée. Je laisse ce soin aux spécialistes. Cela dit, j'ai commandé un rapport au Centre d'études Démocratie de l'Université de Liège (ULiège) et un autre à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beauxarts de Belgique sur l'extrémisme et l'influence des réseaux sociaux sur les jeunes. J'attends leurs conclusions.

Le décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes permet de sensibiliser les écoles et les associations aux dangers des extrémismes pour la démocratie. Nous comptons poursuivre ce travail, notamment grâce aux divers appels à projets que nous avons lancés. Nous travaillons également sur un avant-projet de décret relatif à la gouvernance qui a été approuvé en première

lecture par le gouvernement et a été transmis au Conseil d'État. Il sera bientôt à nouveau examiné par le gouvernement.

M. Michele Di Mattia (PS). – Monsieur le Ministre-Président, nous serons évidemment très attentifs à l'étude qui a été commandée. Dans le cadre de l'action gouvernementale, les mesures qui seront prises au sujet de la gouvernance seront précieuses pour donner des signaux forts. Il convient, d'une part, de lutter contre les extrémismes, qu'ils soient d'ordre politique ou autre, et, d'autre part, de veiller aux liens entre les institutions et les citoyens. On ne peut pas ne pas remarquer que ces derniers s'éloignent de plus en plus des institutions. Il s'agit sans doute d'une priorité qui nous occupera à moyen et long termes.

8.2 Question de M. Philippe Courard à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Les Libanais meurent de faim et leur pays s'effondre»

M. Philippe Courard (PS). – Ce n'est un secret pour personne, la situation du Liban est catastrophique. La population souffre: presque deux millions de personnes sont à la rue et crient famine. Il n'y a plus de gouvernement depuis huit mois ni de président depuis trois mois. L'inflation est galopante et aucune solution ne semble se dessiner. L'absence d'une structure politique efficiente a pour conséquence que l'aide internationale ne peut être correctement organisée. Les réformes nécessaires ne sont pas entreprises puisqu'il n'y a plus personne pour prendre des décisions. Le pays du cèdre poursuit donc sa dégringolade. Sa situation est catastrophique et insupportable.

Monsieur le Ministre-Président, je vous sais sensible et attentif à cette situation. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a d'ailleurs fait des efforts en dégageant 200 000 euros à travers l'UNICEF. Quelle est l'opinion de votre gouvernement sur la situation socio-économique du Liban? Quels efforts pourraient être consentis? Avez-vous pris contact ou collaboré avec le gouvernement fédéral sur ce dossier? Quels sont les retours de la Francophonie sur la dégradation de la situation du Liban? Des collaborations et des coopérations pourraient-elles être envisagées? Quel bilan tirez-vous de l'édition 2022 de Beyrouth Livres? D'autres coopérations culturelles pourraient-elles être établies pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse préserver le contact avec ce pays et jouer son rôle en la matière?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. — Monsieur le Député, je suis comme vous préoccupé par la situation politique, économique et sociale au Liban, ce si beau pays qui est en souffrance aujourd'hui. Un nouveau juge a récemment été désigné dans le cadre du dossier relatif à l'attentat de Beyrouth. Nous avons effectivement dégagé 200 000 euros afin de soutenir, à travers l'UNICEF, les enfants victimes de cet attentat. La Fédération Wallonie-Bruxelles continue et continuera de soutenir le Liban, notamment dans le domaine culturel et littéraire. C'est important. Le Liban est une terre de culture. Nous avons partagé et nous

partagerons encore beaucoup de choses sur les plans culturel et académique. Si les conditions me le permettent, je me rendrai peut-être un jour au Liban.

Concernant l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Fédération Wallonie-Bruxelles a suivi de près les élections de 2022, puisque c'était Mme Greoli qui présidait la délégation d'observation pour l'OIF. Lors du Sommet de la Francophonie à Djerba, nous avons beaucoup parlé du Liban, notamment dans le contexte des discussions autour des pays en guerre ou en sortie de crise. Le Liban a eu une place très particulière dans nos discussions.

Pour finir, la création d'une Représentation de l'OIF à Beyrouth montre bien la volonté de la Francophonie de suivre de près la situation au Liban. De plus, un projet de mission économique francophone initié par l'OIF durant le premier semestre 2023 devrait voir le jour. Ce projet n'est pas encore concrétisé, mais il est en cours.

- M. Philippe Courard (PS). Monsieur le Ministre-Président, merci pour vos réponses qui m'agréent totalement. Je sais que votre gouvernement est attentif à cette situation catastrophique. Je soutiens les efforts sur le plan culturel, qui doivent se poursuivre et qui, j'en suis convaincu, se poursuivront. Je sais aussi que vous faites entendre la voix de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Belgique à l'OIF, puisque c'est quand même ce Parlement qui représente l'ensemble de la Francophonie de notre pays. Vous avez notre soutien total dans ce cadre-là.
- 8.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Effondrement de la dotation du fédéral»
- M. Jean-Luc Crucke (MR). Le Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen (SERV), un service d'études du Parlement flamand, vient de publier une étude d'une centaine de pages relative aux dotations versées par le gouvernement fédéral aux entités fédérées dans le cadre de la sixième réforme de l'État. En ce qui concerne la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles groupées pour ne former qu'une entité au sein de cette étude —, les prévisions sont plutôt décourageantes: la dotation diminuerait de 1,4 milliard d'euros d'ici à 2029 et de 1,8 milliard d'euros d'ici à 2038.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous les prévisions de ce rapport? La Région bruxelloise et la Région flamande devraient faire face à une perte similaire, mais moindre. Est-ce conforme à vos prévisions? Des mesures supplémentaires s'imposent-elles? Indépendamment d'une éventuelle septième réforme de l'État, un changement d'orientation est-il de mise pour éviter la faillite?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-

Bruxelles Enseignement. – En effet, les résultats de cette étude m'ont été communiqués. Celle-ci concerne aussi bien la Fédération Wallonie-Bruxelles que la Région wallonne, même si les mécanismes à l'œuvre sont un peu différents dans les deux cas. Nous devrions voir nos recettes augmenter, tout en constatant une diminution sur certains aspects. À long terme, il est clair que les coefficients liés à la démographie sont négatifs pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, je tiens à vous rassurer, Monsieur le Député. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir à court terme. Comme évoqué en commission du Budget, cette situation risque de peser sur la Fédération Wallonie-Bruxelles au-delà de 2030. Il faudra donc poursuivre les discussions et trouver des solutions. Nous pourrions opter pour une révision de la loi de financement ou pour une révision des compétences de chaque entité.

- M. Jean-Luc Crucke (MR). Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre franchise. Vous nous confirmez que les chiffres avancés sont exacts. Mieux vaut être d'accord sur le fond dans ces matières. Étant donné que les dotations des deux entités ont été considérées conjointement, je vous réinterrogerai en commission afin d'obtenir plus de précisions sur ce qui relève de la Wallonie et ce qui concerne davantage la Fédération. En outre, 2030, c'est demain et certaines mesures doivent parfois être prises rapidement.
- 8.4 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Équipement numérique des écoles»
- M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). Monsieur le Ministre, le gouvernement fait preuve de détermination et de constance pour l'équipement numérique des élèves. Lors du précédent conclave budgétaire, le gouvernement a décidé de doubler l'intervention financière en faveur des parents pour l'achat d'un ordinateur en allouant un montant total de 18 millions euros à ce nouveau dispositif. C'est une décision utile, car l'équipement numérique a permis de maintenir le lien entre les élèves et les écoles durant la crise de la Covid-19.

Néanmoins, je m'interroge à divers égards sur votre choix. En effet, le groupe Ecolo préfère les dynamiques collectives et de partage aux logiques d'équipement individuel. Comme la Ligue des familles l'a souligné, ces frais d'ordinateur sont facultatifs et ne peuvent donc pas être exigés par les écoles. Pourtant, certains établissements obligent leurs élèves à avoir un ordinateur, ce qui met en péril l'enjeu de la gratuité et alourdit dangereusement le budget des familles. Aujourd'hui, nous, écologistes, sommes inquiets, car la gratuité de l'enseignement est une question essentielle à nos yeux.

Comment garantissez-vous que ce nouveau dispositif sera plus efficace que le premier, qui a connu un succès mitigé? Il s'agissait d'une intervention de 75 euros

par famille. Comment sont attribués les moyens octroyés par le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)? Enfin, comment éviter que ce nouveau dispositif ne creuse davantage les inégalités entre les familles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. — La manière d'équiper au mieux les élèves et les étudiants est un sujet qui préoccupe beaucoup le gouvernement, surtout depuis la pandémie de la Covid-19, durant laquelle nous avons cherché à accélérer les choses dans ce domaine. Nous avons imaginé une formule double qui consiste, d'une part, à aider directement les familles grâce à un soutien financier, qui est d'ailleurs passé de 75 euros à 150 euros, afin de leur permettre d'acquérir le matériel dont elles ont besoin. D'autre part, outre la possibilité de mettre à contribution le FSUE, nous avons aidé les écoles à disposer de matériel à prêter aux élèves.

En ce qui concerne l'aide directe aux familles, l'usage nous dira si ces dernières adhèrent à cette logique quelque peu individuelle, certes, mais qui permet quand même d'équiper les élèves. Ce 20 janvier, lors d'une visite que j'ai eue dans une école, avec le ministre-président, nous avons constaté que le fait de disposer de leur propre matériel tout au long de l'année enthousiasme tant le corps professoral que les élèves. C'est donc une démarche intéressante, mais là encore, nous verrons l'adhésion qu'elle recueille. En somme, je pense que ces deux mécanismes, l'un suivant une logique solidaire et l'autre une logique d'aide plus individuelle, doivent coexister.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). — Monsieur le Ministre, j'insiste sur la logique solidaire. En matière numérique, pourquoi préférons-nous les dynamiques d'équipement collectif et de partage plutôt que les logiques individuelles? Tout d'abord pour des raisons de santé, les enfants étant vite addictifs au numérique. Ensuite, pour des raisons écologiques évidentes, pour des raisons pédagogiques, des études ayant montré que l'équipement individuel des enseignants apporte les résultats plus positifs pour les enfants. Enfin, à l'instar de ce qu'Unia a avancé, c'est aussi pour lutter contre les inégalités.

Vous indiquez que l'ordinateur devrait devenir le nouvel outil de travail pour le développement d'un apprentissage moderne. Vous liez donc la modernité à l'usage individuel de l'ordinateur, alors que, de notre côté, si le numérique est important, il reste un outil parmi d'autres. Il faut apprendre à utiliser un ordinateur et la modernité ne se résume pas à posséder la toute dernière technologie de manière individuelle. Elle consiste à apprendre collectivement les usages raisonnés et partagés.

8.5 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes,

intitulée «Désarroi des parents face aux augmentations des prix des crèches privées»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Les parents qui ont inscrit leurs enfants dans des crèches privées tirent la sonnette d'alarme: les directions ont augmenté substantiellement les tarifs, eu égard non seulement à l'explosion des coûts énergétiques, mais aussi à la hausse des coûts de l'alimentation et de l'hygiène ainsi que des salaires. Un reportage télévisé s'est d'ailleurs penché sur un cas particulièrement interpellant d'un père qui, pour placer son enfant dans une crèche à Overijse, doit payer 50 euros de plus par mois.

Madame la Ministre, votre gouvernement a certes pris des mesures, au travers d'aides directes et d'une cellule de veille en matière d'énergie. Certains parents inscrivent leurs enfants dans une crèche privée non subventionnée parce qu'ils ne trouvent pas de place dans les crèches publiques.

Avez-vous eu des retours du terrain? Avez-vous eu des échanges avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) à ce sujet? Avez-vous eu des contacts avec les parents ou les directions des crèches? Pouvez-vous faire le point sur la situation?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. — Madame la Députée, l'exemple que vous reprenez dans votre question se situe à Overijse, en Flandre et non en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bien entendu, les factures énergétiques et l'inflation touchent le secteur de l'enfance comme tous les secteurs de la société. En ce début d'année, des milieux d'accueil non subventionnés ont effectivement été contraints d'augmenter leurs tarifs et la participation financière des parents (PFP) a été indexée dans les milieux subventionnés.

Une de mes préoccupations majeures est de permettre aux familles de faire face à cette augmentation des prix. J'ai des échanges réguliers avec l'ONE à ce sujet. Nous cherchons à limiter l'impact de ces augmentations et à soutenir le secteur.

Depuis novembre 2022, nous avons versé à tous les milieux d'accueil un forfait de 200 euros d'aide directe par place, subventionnée et non subventionnée. Depuis le 1^{er} janvier 2022, nous avons aussi décidé d'une réduction de 30 % de la PFP pour les familles monoparentales. Les familles bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) ne paient plus les frais de crèche.

Grâce à la cellule de veille, 5 millions d'euros sont dégagés pour permettre à tous les milieux d'accueil, même non subventionnés, de se tourner vers l'ONE au cas où ils feraient face à certaines difficultés. Aujourd'hui, très peu de milieux d'accueil se tournent vers l'ONE. J'invite tous ceux qui, dans cet hémicycle, sont au courant de milieux d'accueil en difficulté, à relayer encore une fois cette information, même si cela a déjà été fait.

Ce volet d'aide vient en supplément des mesures structurelles que nous avons déjà prises. Nous avons décidé d'accorder une subvention de renforcement à tous les milieux d'accueil, subventionnés et non subventionnés. Nous poursuivons le passage au statut de salariée des accueillantes conventionnées.

Il est important que toutes les familles soient soutenues et aient accès à un milieu d'accueil. Nous savons combien cet accueil est bénéfique pour les enfants.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Effectivement, j'ai conscience de l'importance des milieux d'accueil de la petite enfance pour le développement des enfants, pour leur socialisation et pour leur parcours de vie.

Dans ma question d'actualité, je me réfère en effet au cas de la crèche d'Overijse. Ce cas a été rapporté par la presse francophone. Même si je prends l'exemple d'une crèche située en Flandre, des situations pareilles peuvent survenir en Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez réagi en invitant les responsables des milieux d'accueil à se tourner vers l'ONE pour obtenir une réponse à leurs difficultés. C'est là un message important qu'il faut faire passer en Fédération Wallonie-Bruxelles.

- 8.6 Question de M. Benoit Dispa à Mme Bénédicte Linard, viceprésidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Les auteurs belges francophones en situation de grande précarité»
- M. Benoît Dispa (Les Engagés). Madame la Ministre, nous ne parlons pas souvent de littérature dans ce Parlement et pourtant, en tant que romanistes, nous avons ce centre d'intérêt en commun. Je ne vous interroge pas sur la qualité, bien réelle, des œuvres produites en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais plutôt sur les conditions socio-économiques dans lesquelles les auteurs de notre Fédération doivent travailler.

Une étude récente réalisée par l'ASBL Bela jette une lumière assez crue sur ces conditions. Elle révèle notamment que trois quarts des auteurs vivent avec un revenu inférieur à 1 000 euros par mois tirés de leur activité. Ce n'est pas tellement étonnant lorsqu'on sait que, sur un livre vendu une vingtaine d'euros, l'auteur n'en reçoit que 1,5 voire maximum 2 euros. Il faut déjà en vendre beaucoup pour pouvoir en vivre. Il y a certes quelques best-sellers, mais ils font figure d'exceptions et sont les arbres qui cachent la forêt.

Au-delà de ces situations socio-économiques, l'étude révèle également un manque de reconnaissance et de considération ressenti par les personnes interrogées. Plus grave encore, elle fait apparaître une situation de détresse psychologique dans 7 % des cas. Sans vouloir réactiver l'image mythique du poète maudit ou de l'écrivain au ban de la société, le constat qui doit être posé ici et maintenant est bel et bien celui d'une extrême précarité.

Madame la Ministre, comment réagissez-vous vis-à-vis de ce constat? Quelles réponses pouvez-vous apporter à cette situation? Trois demandes sont clairement exprimées par les auteurs: d'abord celle d'un refinancement, le financement actuel étant jugé insuffisant; ensuite, celle d'un accompagnement d'ordre psychologique, pour aider les auteurs et autrices à sortir de l'isolement qu'ils et elles ressentent; enfin, celle d'un accompagnement plus professionnel pour leur permettre entre autres de bénéficier de plus de visibilité.

Quelles sont les initiatives nouvelles en matière de promotion des lettres belges de langue française? Je rappelle que c'est l'une des missions de notre Communauté depuis sa création. Quelle est, d'après les informations vous revenant du terrain, votre appréciation de la mise en œuvre de la réforme du statut des artistes entrée en application? Pensez-vous qu'elle constitue une réponse suffisante à cette situation d'extrême précarité de nos auteurs?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. — Monsieur le Député, j'ai participé à la présentation des conclusions de l'étude de l'ASBL Bela, étude que j'ai souhaité soutenir et financer, car il me semblait important d'objectiver cette situation. Je suis intimement convaincue que nous devons permettre à nos auteurs et autrices de vivre dignement de leur travail. Certes, une bonne partie des leviers se trouvent entre les mains du gouvernement fédéral, comme les questions sociales, mais la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà activé des leviers qui répondent aux conclusions de cette étude, entre autres pour ce qui a trait aux maisons d'édition.

Nous avons également largement augmenté les budgets des secteurs de la bande dessinée et de la littérature jeunesse, de 30 % pour la bande dessinée et de 38 % pour la littérature jeunesse. Nous avons aussi rehaussé le financement des revues littéraires. De plus, nous plaidons activement pour l'instauration d'un guichet des arts, outil qui permettrait d'informer, mais aussi d'accompagner nos auteurs.

À côté de cela, des outils développés en Fédération Wallonie-Bruxelles permettent d'améliorer la visibilité du travail des auteurs, et donc, leur reconnaissance. Citons Objectif Plumes, portail qui a pris de l'ampleur sous cette législature, ou la campagne de promotion «Lisez-vous le belge», reconnue comme étant extrêmement bénéfique.

Monsieur le Député, vous avez raison de dire que les auteurs sont essentiels. Sans eux, sans elles, pas de bandes dessinées, pas de romans, pas de scénarios, pas de pièces de théâtre. Nous avons besoin d'eux non seulement pour déployer notre imaginaire, mais aussi pour penser notre monde. C'est la raison pour laquelle nous les soutenons.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – La production intellectuelle et artistique de nos auteurs est effectivement essentielle pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais

elle n'est pas totalement désincarnée. Nous devons donc être attentifs aux conditions dans lesquelles cette production se réalise.

Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur les aides existantes. Cette étude ne peut pas servir uniquement à renforcer la légitimité des outils existants, mais elle doit nous inciter à aller plus loin encore. La réflexion sur le guichet des arts est certainement intéressante. J'espère qu'elle aboutira à brève échéance.

En ce qui concerne le levier fédéral, que vous avez certes évoqué, mais pour lequel vous n'avez pas apporté de réponse, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit rester attentive à la façon dont le statut des artistes s'institue. En effet, les échos qui nous parviennent ne sont pas toujours totalement enthousiastes. Il existe de réelles difficultés pour accéder à ce statut ou pour le conserver. Dès lors que cela concerne notamment les auteurs et autrices de la Fédération Wallonie-Bruxelles, celle-ci doit rester attentive à leur accompagnement, y compris sur ce terrain.

8.7 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fermeture du Fuse»

Mme Amandine Pavet (PTB). — Il y a deux semaines, le Fuse, la boîte de nuit électro la plus ancienne de Bruxelles, voire de Belgique, a dû fermer ses portes après trente ans d'existence. Les restrictions auxquelles elle était soumise concernant les normes de bruit ou l'heure de fermeture, fixée à deux heures du matin, étaient devenues trop strictes. Dans ces conditions, il était devenu impossible pour le Fuse de poursuivre ses activités et 80 travailleurs, au minimum, se retrouvent sur le carreau, sans compter les milliers de fêtards déçus d'assister à la fermeture d'une véritable institution.

De nombreuses voix se sont élevées contre cette fermeture et une pétition en ligne a récolté 25 000 signatures en 24 heures pour demander la réouverture du Fuse. Le nombre de signataires est maintenant passé à 65 000 et des voix se sont élevées au sein même du quartier. Cet élan prouve à quel point ce lieu bruxellois est populaire et mythique. C'est à la fois un lieu de fête et un lieu de culture, vu sa programmation musicale. Afin de pouvoir débloquer la situation et de permettre la réouverture de ce lieu mythique, le Conseil bruxellois de la nuit demande de transformer le statut commercial actuel du Fuse en le faisant reconnaître comme patrimoine culturel.

En tant que ministre de la Culture, considérez-vous le Fuse comme un haut lieu culturel, et donc un lieu à préserver et à rouvrir? Avez-vous interpellé le gouver-nement bruxellois pour avoir un état des lieux des discussions qui ont eu lieu? Avez-vous connaissance de situations antérieures similaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans lesquelles des lieux comparables au Fuse auraient été considérés comme des lieux culturels importants à protéger?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. — Madame la Députée, le Fuse est un endroit mythique des nuits bruxelloises, un pilier de l'événementiel et a effectivement rythmé et rythme la vie festive.

(16)

C'est aussi un lieu qui permet de mettre en avant la musique électronique, laquelle a longtemps été cantonnée à un secteur un peu mal aimé et fortement stéréotypé.

En tant que ministre de la Culture, il me paraît important de soutenir la musique en général, mais aussi dans toute sa diversité. Or la musique électronique est un terrain de jeu incroyable et formidable pour nos créatrices et créateurs. Pour cette raison, la Fédération Wallonie-Bruxelles, et moi-même en tant que ministre de la Culture, soutenons la musique électronique, à travers un festival comme «Nuits sonores» ou des structures comme Culte Agency qui apportent une aide directe aux artistes.

Effectivement, de nombreuses réactions se sont fait entendre à la suite de la fermeture temporaire du Fuse et il est important de pouvoir y répondre. Très vite, mes collègues du gouvernement bruxellois, Alain Maron et Barbara Trachte, ont pris ce dossier à bras-le-corps afin de trouver une solution. Selon mes informations, ce dossier est donc bien pris en main. L'objectif est d'avancer le plus vite possible, car, effectivement, le fait que ce lieu puisse fermer n'est pas une option!

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, vous affirmez aimer la musique électronique, mais vous ne vous positionnez pas en tant que ministre de la Culture pour la sauvegarde de ce lieu mythique existant depuis trente ans et qui a aujourd'hui fermé ses portes. J'insiste sur le fait que la culture, ce ne sont pas seulement des bibliothèques ou des musées. Après une semaine de travail, nous sommes nombreux à avoir envie de sortir, d'aller danser et d'écouter de la bonne musique. À cet égard, il est important de préserver des lieux comme le Fuse. La culture sert aussi à sortir du «métro, boulot, dodo». En tant que ministre la Culture, il est essentiel que vous vous positionniez plus fermement en faveur de la préservation d'un lieu culturel aussi important.

- 8.8 Question de M. Michel de Lamotte à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Prise en charge des justiciables toxicomanes»
- M. Michel de Lamotte (Les Engagés). «Pour me mettre dans le droit chemin, j'pourrais compter sur personne. Pour rester dans le mauvais chemin, je pourrais compter sur tout le monde.» Ces propos sont ceux d'un détenu et ont été recueillis dans le cadre d'une enquête menée par l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC). Les chercheurs ont donné la parole aux détenus inscrits dans

trois projets pilotes des prisons de Lantin, Saint-Gilles et Hasselt. L'objectif était de développer un modèle d'accompagnement des détenus consommateurs de drogue et, *in fine*, de l'élargir à d'autres établissements pénitentiaires, afin de soutenir ces personnes.

L'un des intérêts de l'étude est de donner la parole aux détenus. Selon les chercheurs, les participants sont éminemment positifs à l'égard de la recherche en cours. Certains d'entre eux ont toutefois exprimé des points d'attention, notamment au sujet du suivi insuffisant après la sortie de prison.

Madame la Ministre, une prise en charge transversale et globale des justiciables est évidemment importante. Quelles sont les modalités de prise en charge, au sein des maisons de justice, des justiciables souffrant de toxicomanie? Les moyens sont-ils suffisamment orientés vers les soins de ce type dans les maisons de justice? Des concertations ont-elles lieu entre les assistants de justice et les établissements pénitentiaires à la sortie d'un détenu qui a connu des problèmes de toxicomanie?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la guidance, au niveau de nos maisons de justice, d'auteurs de faits liés à des stupéfiants représente environ 10 % de l'ensemble des dossiers. Des conditions de suivi sont imposées par l'autorité judiciaire. Nos assistants de justice s'assurent du contrôle de celles-ci. Il s'agit par exemple de l'interdiction de consommer de la drogue; le contrôle s'effectue alors au moyen d'une prise de sang. Il peut aussi s'agir d'un suivi médical ou thérapeutique.

Cela suppose une collaboration avec le secteur de la santé et une offre suffisante de services de santé. Ces derniers dépendent des Régions et sont souvent spécialisés dans les questions relatives à la toxicomanie. Ce qui fonctionne le mieux en général, c'est lorsqu'il y a une articulation entre l'intra muros et l'extra muros, soit une continuité des soins.

Monsieur le Député, mon évaluation du projet pilote de Charleroi est plutôt positive. Je pense en effet qu'il fera diminuer le taux de récidive. Vous m'interrogez également sur une possible extension de ce projet. Ce serait une bonne idée, mais à deux conditions. Tout d'abord, il faudrait qu'il y ait une offre de soins spécialisée suffisante sur le territoire, mais aussi que la sélection des justiciables soit adéquate. En effet, les justiciables en question doivent reconnaître les faits de toxicomanie.

Enfin, j'aimerais aussi attirer votre attention sur la conférence interministérielle Santé (CIM Santé) de février 2022, qui a traité la question de la réforme des soins de santé pénitentiaires avec un point d'attention particulier pour la lutte contre

la toxicomanie dans les prisons et la nécessité de renforcer les services de santé mentale spécialisés.

- M. Michel de Lamotte (Les Engagés). Madame la Ministre, je souhaite véritablement insister sur la concertation qui doit avoir lieu entre les établissements pénitentiaires et les assistants de justice. Cela me semble fondamental pour les détenus qui sortent de prison et pour lesquels une toxicomanie est avérée. Je me permets d'ajouter un autre élément: le Parlement, lors de la législature précédente, a consacré un temps considérable à analyser un rapport de Mme Salvi sur la santé en prison. Il serait utile de se replonger dans ses conclusions. Plusieurs choses peuvent être faites en faveur de la santé en prison et il serait peut-être intéressant de mettre en œuvre les conclusions de ce rapport qui a été adopté à l'unanimité par notre Parlement.
- 8.9 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Influence des géants de la bière sur les étudiants»
- M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). Madame la Ministre, nous avons tous été étudiants, fait la fête et bu un ou plusieurs verres. Cela est bien normal: le folklore fait partie intégrante de la vie estudiantine. Cependant, les pratiques des géants de la bière mises en évidence dans le reportage de l'émission «#Investigation» sont particulièrement agressives envers les étudiants, notamment en les forçant à boire des quantités délirantes en échange de subsides, de cadeaux ou même d'argent. Par exemple, AB InBev octroie des subsides culturels, qui sont retirés si les étudiants ne consomment pas une certaine quantité d'alcool. Un autre exemple est celui du Jupiler Ambassador Program qui récompense les étudiants en fonction de leur consommation d'alcool: ils reçoivent des cadeaux, des avantages ou même des voyages gratuits durant lesquels l'alcool coule à flots. Même les étudiants parlent de véritable lavage de cerveau.

Ces pratiques sont inquiétantes. On connaît déjà les conséquences de l'abus d'alcool sur la santé, mais c'est l'influence des géants de la bière sur les étudiants que je soulève ici. Que pensez-vous de l'influence des géants de la bière sur les campus? Le reportage dévoilait ces pratiques sur un seul campus; qu'en est-il des autres? Quels sont ces contrats et subsides avec les brasseurs? Quelles décisions avez-vous prises à la suite des révélations de ce reportage pour protéger les étudiants de l'influence de ces géants de la bière?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, l'impact de l'abus d'alcool sur les jeunes est évidemment une question qui me préoccupe, raison pour laquelle nous avons lancé un message

d'alerte. Nous sommes bien conscients de l'impact des *blackouts* à répétition sur des cerveaux en pleine maturation et qui doivent faire preuve de capacités de mémorisation particulières. C'est pourquoi nous avons également revu la Charte relative aux activités festives et folkloriques estudiantines et organisé une journée de sensibilisation avec tous les cercles étudiants.

Vous m'interrogez en particulier sur des stratégies commerciales d'achats groupés qui impliquent les cercles étudiants et des grands distributeurs de bière. De telles pratiques existent également dans d'autres secteurs, notamment celui du sport, et se généralisent dans notre société. À cet égard, il est capital de sensibiliser les jeunes et de traiter le problème de l'abus d'alcool sous tous ses aspects. L'abus d'alcool est un fait de société. Une stratégie interfédérale – c'est-à-dire unissant l'État fédéral et les entités fédérées – existe pour lutter contre l'abus d'alcool. Une concertation de tous les acteurs est en cours et devrait aboutir dans les prochaines semaines.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, l'abus d'alcool est un problème sociétal auquel nous sommes tous confrontés. C'est un fait, les campus sont particulièrement ciblés par les géants de la bière et de l'alcool en général, étant les endroits de débit d'alcool parmi les plus importants du pays. Pour la seule Université libre de Bruxelles (ULB), le contrat avec AB InBev est impressionnant: il équivaut à un million de verres de bière par an! On comprend dès lors aisément pourquoi les géants de la bière développent des pratiques aussi agressives; ces multinationales profitent de la fête sur les campus pour se faire un maximum d'argent.

En tant qu'hommes et femmes politiques, notre responsabilité est de protéger les étudiants de cette pression: c'est, d'une part, une question de santé publique, et d'autre part, un enjeu de société. Les étudiants doivent pouvoir poser des choix librement en soutenant d'autres acteurs que les multinationales de la bière. Je vous remercie d'agir en ce sens.

8.10 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «L'extrême droite séduit nos jeunes»

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Pire que le bruit des bottes, il y a le silence des pantoufles et, dans le cas qui nous occupe, le silence des algorithmes. Particulièrement polarisant, simpliste et taillé pour les réseaux sociaux, le discours de haine de l'extrême droite fait son chemin en Europe: en Italie, en Hongrie, en France, mais également chez nous. Or, nos jeunes passent beaucoup de temps sur les médias sociaux, qui sont parfois leur seule source d'information. Les contenus les plus binaires sont sélectionnés sur la base d'algorithmes, car ils attirent le plus de réactions négatives. Nous pouvons imaginer l'effet explosif qu'un tel phénomène

peut avoir compte tenu du climat actuel particulièrement anxiogène. Dans ce contexte, la Sureté de l'État a remis un rapport dans lequel elle consacre un chapitre complet à la radicalisation à l'extrême droite, notamment des jeunes de 14 à 15 ans.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de cette augmentation du nombre de jeunes radicalisés? Les acteurs de l'aide à la jeunesse ou du Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV) confirment-ils cette augmentation? La Sureté de l'État indique qu'elle a remis plusieurs dossiers au Parquet concernant des mineurs radicalisés. Avez-vous des informations à ce sujet? Comment lutter efficacement contre cette violente radicalisation de nos plus jeunes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Tout d'abord, dans le cadre de l'aide à la jeunesse, nous n'avons constaté aucune augmentation du nombre de cas liés à une radicalisation d'extrême gauche ou d'extrême droite au cours des derniers mois. Bien entendu, la prudence reste de mise, car la situation peut évoluer. Par ailleurs, il existe un protocole de coopération entre les services d'aide à la jeunesse et le CAPREV. Il est donc toujours possible d'effectuer un suivi individualisé en cas d'inquiétude. En outre, le secteur de la jeunesse est très actif sur le plan de la prévention. Les actions que nous déployons dans ce domaine visent à lutter contre les fake news, le complotisme et les discours de haine et c'est avant tout avec cette arme que nous souhaitons agir.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, cette information n'est pas nouvelle. Les rapports de la Sureté de l'État pour 2020 et 2021 mettaient déjà en lumière ce phénomène, mais il est aujourd'hui en nette augmentation. Les profils de ces jeunes sont assez difficiles à cerner, car ils opèrent individuellement et ne sont pas nécessairement membres d'une organisation en particulier. La Sûreté de l'État est assez catégorique à ce sujet et il serait donc sans doute intéressant d'interroger le CAPREV. Nous avons déjà auditionné ses représentants au Sénat. Ces auditions représentent d'ailleurs une occasion pour eux de faire connaître davantage leurs travaux et ils ne demandent qu'à ce que leurs rapports soient consultés. Heureusement, tous les jeunes ne cèdent pas à ce chant des sirènes. Dernièrement, une section jeunesse a vu le jour au sein de la coalition antifasciste portée par la Ville de Charleroi. Ce mouvement est notamment soutenu par ma collègue Latifa Gahouchi.

8.11 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,

des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Programme de réinsertion des détenus par le football»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). — Madame la Ministre, un programme de réinsertion par le football de personnes condamnées à des peines de prison a été lancé en 2021 avec l'appui de l'Union belge. En août dernier, quatorze détenus des prisons d'Ittre et de Beveren ont décroché leur diplôme d'entraîneur. Cette année, ce projet-pilote se poursuit dans d'autres établissements pénitentiaires, comme Leuze et Lantin, pour seize détenus. Ce projet me semble très positif, mais je voudrais vous interpeller sur un cas particulier.

Ce lundi, la presse a indiqué qu'un de ces détenus n'est autre que le rescapé de la cellule djihadiste de Verviers, démantelée en 2015, alors qu'il était sur le point de commettre des attentats sur notre sol. La presse relate que finalement, cet individu est en contact direct avec des jeunes, puisqu'il suit actuellement un stage pratique dans un club de football de la province de Liège. Selon quels critères les prisons et l'administration pénitentiaire sélectionnent-elles les candidats pour ce projet de réinsertion? Si les détenus condamnés pour des faits liés à des mineurs, à des affaires de mœurs ou au trafic de stupéfiants, ne sont pas admis, qu'en estil, dans un contexte de radicalisation, pour ceux qui ont commis des faits de terrorisme?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, le programme de réinsertion des détenus par le football est proposé par l'Association des clubs francophones de football (ACFF), sur une initiative de Thomas Chatel, soutenue par l'ADEPS et une subvention de 4 162 euros en 2022, mais aussi par *Voetbal Vlaanderen* et par l'Union belge. Ce programme est aussi développé dans les prisons du Nord du pays.

Ce programme est donc proposé par l'ACFF dans les prisons, mais l'autorité pénitentiaire décide de la sélection des détenus. Je leur ai demandé quels étaient les critères de sélection. Comme vous l'indiquez, sont systématiquement exclus les auteurs de faits de mœurs et de certains faits liés à l'usage de stupéfiants. L'article a également attiré mon attention et j'ai demandé au ministre qui a la tutelle sur les établissements pénitentiaires de clarifier les modes de sélection des détenus et, en particulier, les critères utilisés lors de ce projet.

Votre question me donne aussi l'occasion de rappeler que pratiquement tous les détenus sortent de prison un jour ou l'autre. Il est capital de lutter contre la récidive, ce qui passe par la réinsertion qui dépend souvent d'une formation. Comme vous l'avez dit, il faut outiller nos détenus pour leur donner une formation, car cela participe à davantage de sécurité publique.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). — Madame la Ministre, je le répète: la réinsertion professionnelle est essentielle et ce projet pilote est une bonne idée. Toutefois, ce cas particulier est interpellant. Ce détenu, radicalisé en Syrie, est le seul survivant de la cellule djihadiste de Verviers. Au moment de son arrestation, il a fait usage d'armes de guerre à l'encontre des policiers. Il aurait pu devenir aussi tristement célèbre que Salah Abdeslam, s'il n'avait pas été contrecarré à temps dans son projet d'attentat imminent, commandité par l'État islamique.

J'ignore tout du niveau de radicalisation ou de dé-radicalisation — pour peu que cela soit possible — de cet homme en prison. Mais à mon sens, ce type de profil ne devrait pas bénéficier de la possibilité de se reconvertir dans un métier qui implique des contacts directs avec des mineurs et des jeunes. Il existe suffisamment de formations accessibles aux détenus pour faciliter leur réinsertion professionnelle dans la société qui n'entraînent pas de contacts avec des mineurs. Le sujet me tient fort à cœur et je vous remercie vivement d'interpeller le ministre de la Justice à ce sujet. Un de mes collègues en fera de même demain lors de la séance plénière de la Chambre des Représentants.

8.12 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Le retard scolaire analysé par le prisme du genre»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Le 18 janvier dernier, un article de presse pointait du doigt une problématique constante. En effet, les indicateurs de l'enseignement montrent que le retard scolaire des garçons dans l'enseignement fondamental et secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles était beaucoup plus important que celui des filles.

Madame la Ministre, quelles pistes ou solutions permettraient d'enrayer ce phénomène et de combler ce retard scolaire, plus important chez les garçons que chez les filles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Effectivement, d'après les indicateurs de l'enseignement, les parcours scolaires n'échappent pas au prisme du genre. Il ressort même des analyses réalisées sur le sujet que les écarts de performance entre filles et garçons ne sont pas liés à des différences d'aptitudes innées, mais bien à des différences d'attitudes face aux apprentissages.

Ces attitudes se construisent sur la base de différents éléments, par exemple la façon dont les filles et les garçons disposent de leur temps libre et les activités qu'ils sont encouragés à suivre en dehors de l'école. Force est de constater la tendance naturelle à orienter davantage les filles vers les activités artistiques et la lecture et les garçons vers des activités physiques ou sportives. Ces tendances sont similaires dans la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette différence dans les attitudes a bien sûr un impact sur redoublement.

À la suite de ces constats, que pouvons-nous faire? Il faut évidemment continuer à déconstruire les stéréotypes de genre. Ceux-ci sont souvent profondément ancrés dans la société; parfois, ils sont totalement inconscients, par exemple la façon dont les enseignants interrogent les enfants.

Il est important de mettre la priorité sur la déconstruction de ces stéréotypes, ce que ma collègue Valérie Glatigny fait dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants et ce que je fais dans le cadre de mes compétences en matière de formation continue.

De manière plus générale, la lutte contre les stéréotypes de genre est bien inscrite dans les référentiels du tronc commun. Nous misons sur le caractère à la fois polytechnique et orientant du tronc commun pour déconstruire petit à petit et de manière générale, dans le cursus et dans la formation, ces stéréotypes de genre à l'égard des élèves.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Cette problématique est intéressante et complexe. Il existe de nombreuses études internationales sur le sujet, notamment celles de l'OCDE et du réseau Eurydice. Elles attestent toutes que les filles réussissent mieux au niveau universitaire et qu'elles présentent un meilleur taux de diplomation.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, il serait intéressant de se pencher sur les causes de cette réalité pour identifier les leviers capables de l'enrayer. Ce débat amène en effet certains à remettre en cause la mixité, selon des arguments et des motivations parfois contradictoires, qui vont de l'ultraconservatisme au féminisme radical.

Or, comme le soulignait Dominique Lafontaine, présidente du département des sciences de l'éducation de l'Université de Liège (ULiège), dans un article récent paru sur le site du mouvement ChanGements pour l'égalité, «regrouper les élèves sur base de leur sexe serait d'abord une façon de faire primer l'identité sexuelle sur toute autre caractéristique de l'individu, comme si celle-ci était le critère le plus déterminant pour les apprentissages scolaires. Ce qui est loin d'être le cas.»

Je souscris pleinement à ces propos tout en me posant une question: à quoi et à qui sert-il de comparer les résultats scolaires sous le prisme du genre?

M. le président. – Je vous invite à conclure, Madame la Députée.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Ne serait-il pas plus pertinent d'analyser plus en profondeur les blocages de certains élèves dans les compétences de base? Ne serait-il pas plus pertinent, également, de doter les enseignants de réponses et de méthodes en vue de permettre à chaque élève de travailler selon sa propre courbe d'apprentissage?

8.13 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Formations pour devenir enseignant: quelle coopération entre les Régions?»

M. Nicolas Janssen (MR). – La pénurie des enseignants à laquelle nous sommes confrontés en Fédération Wallonie-Bruxelles n'est un secret pour personne. Il en va de même dans le Nord du pays, où un maximum est fait pour tenter de susciter des vocations ou d'attirer des candidats établis, par exemple, en Wallonie. Récemment, le ministre flamand de l'Emploi, Jo Brouns, a toutefois regretté que cette possibilité ne soit pas offerte aux demandeurs d'emploi établis dans le Sud du pays. En effet, de manière générale, les formations du Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) sont accessibles aux demandeurs d'emploi établis en Wallonie pour autant que le FOREM les juge compatibles avec la voie de retour à l'emploi empruntée par les demandeurs. Dans les cas d'une seconde carrière menant à l'enseignement, le FOREM a explicitement exclu cette possibilité de formation.

Madame la Ministre, jugez-vous comme M. Brouns qu'il s'agit d'une opportunité manquée? Ne serait-il pas nécessaire d'envisager une forme de coopération accrue entre les Régions dans ce domaine? Un accord de coopération qui permettrait de remédier à cette situation est-il envisageable?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Nous parlons souvent de mesures de lutte contre la pénurie d'enseignants en commission de l'Éducation et venons d'ailleurs d'en voter une série. Par ailleurs, en vue de promouvoir une réflexion structurelle à l'égard des demandeurs d'emploi qui souhaiteraient se réorienter vers une carrière dans l'enseignement, nous avons pris différents contacts visant à mettre en relation l'Administration générale de l'enseignement (AGE) et les services régionaux de l'emploi.

Notre priorité est de répondre aux besoins immédiats de la Fédération Wallonie-Bruxelles, eu égard notamment à la pénurie actuelle. Celle-ci ne touche pas la Flandre dans la même mesure. En outre, nous devons relever un défi de taille: recruter un peu plus de 370 équivalents temps plein (ETP) pour enseigner les langues modernes dès l'année prochaine. Cette politique cible en général les enseignants de seconde carrière et c'est pourquoi nous collaborons avec le FOREM et Actiris. Des réunions ont déjà eu lieu dans ce cadre et nous poursuivrons sur cette voie.

Monsieur le Député, j'en viens maintenant au point que vous soulevez avec la Flandre et le VDAB. Premièrement, M. Pierre-Yves Jeholet a pris une série de contacts avec son homologue flamand afin notamment de rédiger une note sur le sujet. À l'époque où ces contacts ont été pris, je n'ai pas souvenir qu'un problème spécifique de formation ait été mis en lumière, mais cela a pu m'échapper. Je reste évidemment totalement disponible pour mener une réflexion sur le sujet, bien

qu'il relève davantage des compétences du FOREM et de la Région wallonne que des miennes.

Quoi qu'il en soit, nous devons collaborer. J'ai d'ailleurs suggéré à mon administration d'élargir au VDAB le champ de ses contacts avec les services régionaux de l'emploi. En effet, nous devons recruter des enseignants en langues et il me semble qu'il s'agit d'une piste intéressante dans ce cadre. Je me tiens à votre disposition pour avancer dans ce dossier.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir rappelé l'ensemble des démarches que vous entreprenez pour faire face à cette problématique et aux besoins immédiats de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Merci aussi d'avoir rappelé qu'il en va d'une priorité pour le ministre-président et l'ensemble du gouvernement. Cependant, il me paraît important que vous vous assuriez que le nécessaire est fait pour endiguer le chômage et solutionner la pénurie d'enseignants.

8.14 Question de Mme Alice Bernard à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation difficile des piscines et apprentissage de la natation»

Mme Alice Bernard (PTB). – L'apprentissage de la natation fait partie du nouveau référentiel pour l'éducation physique et à la santé. Il permet de devenir activement responsable de sa sécurité et de celles des autres, ce qui est important, car des accidents graves, parfois mortels, surviennent chaque été dans les piscines et sur les plans d'eau et impliquent de trop nombreux enfants. Aujourd'hui, cet apprentissage important, parfois vital, est compromis par le manque de piscines disponibles en Wallonie et à Bruxelles. Le sous-investissement, la crise énergétique et le manque d'infrastructures font que le nombre de piscines est largement insuffisant par rapport au nombre d'élèves censés suivre des cours de natation.

En juillet dernier, avant la flambée des prix de l'énergie, «La Dernière Heure» comptabilisait une piscine pour 2 500 élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, 25 des 92 piscines publiques inscrites au cadastre des sports de la Région wallonne sont inaccessibles. Beaucoup d'autres ont diminué la température de l'eau, comme l'a montré un reportage de la RTBF il y a quelques jours. Face à la crise, presque la moitié des centres sportifs avec piscine envisage la fermeture. La situation ne risque pas de s'arranger, puisque le gouvernement fédéral prévoit d'augmenter les accises sur les prix de l'énergie.

Madame la Ministre, quand allez-vous prendre les mesures nécessaires pour garantir des cours de natation à tous les enfants de la Fédération, comme le prévoit le référentiel scolaire?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, vous me posez la même question qu'au mois de juin dernier; je ne peux malheureusement que formuler la même réponse. Nous accordons une grande importance à l'apprentissage de la natation, notamment pour des raisons évidentes de sécurité. Les cours de natation ont donc toute leur place dans les nouveaux référentiels du tronc commun. Cependant, les infrastructures sportives relèvent de la compétence des Régions, en l'occurrence de la Région wallonne pour le territoire visé dans votre question.

Dans le cadre de mes compétences, je ne peux pas créer des piscines. La Région wallonne a entrepris un plan de rénovation qui permet actuellement à 33 bassins d'être rénovés, si mes informations sont exactes. Ces rénovations sont indispensables et répondent aux besoins de nos enfants et de nos adolescents. Elles prennent du temps, ce qui est normal étant donné qu'il s'agit d'infrastructures lourdes. En attendant, je ne peux qu'encourager les pouvoirs organisateurs (PO) à mettre au point des synergies avec des infrastructures sportives ou des piscines actuellement ouvertes. Je ne peux toutefois pas me substituer aux PO. Répondre aux attendus des référentiels fait partie de leurs missions. Ils doivent donc effectivement trouver des solutions, même si, certains bassins étant fermés, cela n'est pas évident pour l'instant.

Quand j'ai lu l'article qui justifie votre question d'actualité, je n'ai pas bien compris le lien. En effet, on constate que les piscines essayent de trouver des solutions pour rester ouvertes, en diminuant un petit peu la température. Cela est certes sans doute plus difficile pour les enfants de rentrer dans l'eau.

En tout état de cause, je pense sincèrement que votre question s'adresse davantage à mes homologues régionaux.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, je suis surprise que vous me donniez la même réponse qu'il y a six mois. Vous affirmez que l'apprentissage de la natation est important. Il convient dès lors d'envisager des mesures afin de s'assurer de sa mise en œuvre. L'inscrire dans le programme, c'est bien. Prendre des mesures pour que ce soit appliqué dans la réalité, c'est plus important. Vous dites que c'est la Wallonie qui doit construire les infrastructures nécessaires à l'apprentissage de la natation, mais les ministres ne font que se renvoyer la balle et, au final, personne ne se charge du dossier. Allez-vous vous mettre d'accord tous ensemble et organiser une conférence interministérielle pour trouver les moyens nécessaires? S'ils ne peuvent apprendre à nager correctement, les enfants sont en danger. Nous poserons donc la question de savoir comment des progrès pourront être réalisés.

9 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-

Capitale, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'utilisation de la facilité, la reprise et la résilience (doc. 481 (2022-2023) nos 1 et 2)

9.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme de Coster-Bauchau, rapporteuse.

La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – J'aurais souhaité que le ministre-président soit présent.

M. le président. - Je suspends la séance durant quelques instants.

La séance est suspendue.

− La séance est suspendue à 15h25 et reprise à 15h26.

M. le président. – La séance est reprise.

La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – J'aimerais revenir sur l'une ou l'autre question évoquée par M. Collin en commission, qui ne peut pas être présent aujourd'hui. Monsieur le Ministre-Président, pourriez-vous apporter une réponse actualisée à ces questions?

L'article 7 de l'accord de coopération précise que la contribution financière européenne totale allouée à la Belgique au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) est répartie entre les différentes parties sur la base d'une décision du Comité de concertation (Codeco). Nous savons que les moyens initialement dévolus à la Belgique ont été revus à la baisse, avec nécessairement un impact sur le montant attribué à chaque partie, en particulier à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous savons que vous avez été prudents et que vous avez réduit à due concurrence les montants escomptés. Qu'en est-il de l'accord à conclure entre les parties? En commission, vous nous avez expliqué que le Codeco serait effectivement saisi prochainement de la répartition, en quelque sorte, des efforts à réaliser. Y a-t-il eu une avancée depuis lors? En termes de calendrier, pouvez-vous nous informer du délai dans lequel les montants attribués à chacune des entités seront définitivement fixés?

Par ailleurs, vu la réduction des moyens dévolus, notamment à la Fédération Wallonie-Bruxelles, le gouvernement a fait élaborer par le groupe technique compétent des fiches modificatives pour que les projets initialement introduits soient adaptés et que les coûts soient réévalués à la lumière de cette réduction des

moyens européens. Serait-il possible de disposer, à brève échéance, d'un document récapitulatif sur l'impact de cette réduction sur l'ensemble des projets portés par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Ce document récapitulatif n'a pas encore été diffusé. Nous avons reçu des informations relatives à certaines compétences ministérielles, mais serait-il possible d'avoir une vue d'ensemble des montants actualisés attribués aux différents projets susceptibles de bénéficier de cette manne européenne?

Par ailleurs, les articles 9 à 12 de cet accord de coopération évoquent l'évaluation par la Commission européenne des jalons imposés pour l'octroi des fonds. Il est difficile de satisfaire à l'ensemble des exigences européennes, notamment celle liée à la loi anti-blanchiment, qui sera résolue à brève échéance. En revanche, la réforme des pensions et l'exigence de soutenabilité de ce système, bien qu'elle relève du gouvernement fédéral, ont des répercussions sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si le blocage devait se prolonger, il pourrait amener la Commission européenne à suspendre ou à remettre en question les paiements des montants destinés notamment à notre Fédération. Êtes-vous confiant quant à cette situation et à l'issue des négociations ou faut-il s'en inquiéter?

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – L'accord de coopération dont il est question aujourd'hui devrait régler la répartition des fonds du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) entre les différentes entités fédérées. Ce Plan contient toute une série de conditions imposées par l'Union européenne en échange du versement des fonds. Pour la Communauté française, il s'agit notamment du respect de la revue des dépenses et du budget base zéro. D'autres conditions plus globales sont encore en discussion. Monsieur le Ministre-Président, pourriez-vous dresser un état des lieux des discussions en cours?

Ensuite, les montants alloués vont apparemment être légèrement modifiés. Pourrions-nous envisager une meilleure coordination entre les entités fédérées pour l'utilisation des fonds? Je pose cette question parce que nous avons constaté que, lors de la première version du Plan, chaque entité a rendu des projets dans différents domaines, sans aucune coordination. Pourrions-nous imaginer, par exemple, des synergies entre entités fédérées en matière de politique culturelle afin que les fonds reçus soient déployés plus efficacement et amplement? La politique culturelle n'est bien sûr qu'un exemple. Nous pourrions dire la même chose pour la mobilité, même si ce n'est pas une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Bref, une meilleure coordination est-elle envisageable pour que ces fonds soient mieux utilisés, et ce, afin de mieux répondre aux besoins encore criants à la suite de toutes les crises que notre pays et l'Europe ont récemment traversées?

M. le président. – La parole est à M. Lomba.

M. Éric Lomba (PS). – Chers collègues, ce projet de décret a pour objectif de régler les relations entre les différents niveaux de pouvoir, de définir leurs responsabilités et les procédures dans le cadre de l'utilisation du soutien financier accordé à la Belgique relatif à l'utilisation de la FRR. Ce mécanisme a été établi par le règlement du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021. Il permet aux États membres qui veulent obtenir une aide financière de présenter à la Commission un PRR.

En Belgique, ce travail est coordonné, quels que soient les montants, par le secrétaire d'État Thomas Dermine. Il permet à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'impulser des projets essentiels pour nos concitoyens, comme la numérisation de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), très attendue par les travailleurs du secteur, la rénovation énergétique des lieux culturels et le dossier porté par le ministre Daerden de rénovation des bâtiments scolaires. Grâce à cette aide, des dizaines de milliers d'élèves fréquenteront des établissements de qualité et performants énergétiquement. Nous ne relevons, dans ce projet, que du positif. En conclusion, le gouvernement peut compter sur le groupe PS dans le cadre du travail relatif au PRR. Nous soutiendrons donc ce texte.

M. le président. – La parole est à Mme Laruelle.

Mme Sabine Laruelle (MR). — Je n'évoquerai pas le texte soumis au vote aujourd'hui, nous avons tous bien compris l'importance de cette coordination intrabelge. Je tiens à féliciter le gouvernement, et vous, à titre personnel, Monsieur le Ministre-Président, car, lors des discussions, vous avez été pugnace tout en respectant l'accord et l'esprit de la coopération intrabelge, indispensable dans notre pays. Vous avez défendu avec force de conviction les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le groupe MR vous soutient sans condition.

M. le président. – La parole est à M. Jeholet, ministre-président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Mesdames et Messieurs les Députés, les questions que vous m'adressez sont tout à fait pertinentes; il est logique d'actualiser les réponses données dans le cadre de la commission. M. Lomba a d'ailleurs très bien rappelé l'objectif et la portée de ce texte.

Deuxième élément, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a dû accomplir un travail de sélection des projets. Pour ce faire, plutôt que de nous embourber dans un débat politique ou de nous égarer dans des comptes d'apothicaire, nous avons tenté de déterminer les dossiers les plus pertinents en fonction des critères du Plan de relance européen, notamment sur les plans énergétique et numérique. Nous avons abordé les infrastructures scolaires, bien entendu, que ce soit dans l'enseignement obligatoire ou supérieur, universitaire ou non universitaire. Nous avons aussi discuté de la numérisation de certains secteurs comme la petite enfance, la culture, les médias... Les infrastructures sportives et celles de l'aide à la jeunesse ont également occupé nos échanges.

(30)

Tout cela a son sens; la crise énergétique a bien démontré à quel point il était urgent d'investir dans nos infrastructures afin d'économiser l'énergie, car nos bâtiments sont très énergivores. Il faut faire des efforts dans ce domaine. Nous avons donc fait un travail sérieux sur la base de l'enveloppe totale, c'est-à-dire les six milliards d'euros dont disposent le pouvoir fédéral et les entités fédérées. Lorsque nous avons établi que cette enveloppe devrait diminuer de 23 %, nous avons calculé cette diminution dans les budgets affectés par rapport aux projets, de façon linéaire ou non en fonction de l'état d'avancement des différents dossiers. Je vous transmettrai volontiers les neuf dossiers avec l'évolution des montants que nous avons prévus.

Toujours dans le cadre de la coopération intrabelge, puisque nous nous sommes accordés sur une enveloppe de six milliards d'euros, nous devons maintenant déterminer sa répartition. Actuellement, la position du gouvernement consiste à diminuer chaque enveloppe linéairement. Chaque gouvernement souhaiterait évidemment ne pas avoir à diminuer ses budgets de 24 %, mais ce sera probablement compliqué. Le Premier ministre et la secrétaire d'État au Budget ont établi quelques dialogues informels au cours des derniers jours en vue d'acter la répartition finale lors de la prochaine réunion du Comité de concertation (Codeco). C'est évidemment un élément important.

Troisièmement, un blocage pourrait se présenter en rapport avec les exigences de la Commission européenne au niveau des réformes structurelles, et notamment pour la réforme des pensions, qui est celle qui pose aujourd'hui des problèmes. Le statu quo n'est pas envisageable dans ce dossier et la balle est dans le camp du niveau fédéral. Étant donné qu'un retard a déjà eu lieu pour la libération de la première tranche, et sans vouloir m'immiscer dans ce dossier déjà suffisamment compliqué, il n'est pas imaginable que le niveau fédéral n'aboutisse pas à un accord sur les pensions.

Les échos qui me parviennent attestent que le dossier avance et est en bonne voie. Dans le cas contraire, je ne vois pas comment nous pourrons expliquer, tant les entités fédérées que le niveau fédéral, pouvoir nous passer d'une manne européenne d'importance pour les étudiants, les chercheurs, les sportifs, les artistes, les enfants et d'autres dossiers parce que nous ne parvenons pas à nous entendre sur une réforme structurelle.

Lors du prochain Codeco, nous devrons nous mettre d'accord sur la répartition finale de cette manne en espérant que le niveau fédéral aura abouti à un accord sur la réforme des pensions.

M. le président. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre réponse complète. Je vous remercie aussi pour le document récapitulatif que vous nous communiquerez et qui nous permettra d'actualiser nos données sur les dossiers susceptibles d'être bénéficiaires de ces fonds européens.

Je salue à mon tour votre pugnacité dans la défense des intérêts de notre Fédération. Votre position a évidemment sa cohérence. Je pense avoir compris que l'impact des inondations amenait le gouvernement wallon à défendre une position un peu différente. Mais les contacts informels ont été pris pour que le comité de concertation puisse *in fine* s'accorder. Il est souhaitable de régler cette question assez rapidement, puisqu'il s'agit d'approuver un accord de coopération.

Enfin, je vous remercie pour votre réponse sur la nécessité de trouver un accord concernant la soutenabilité financière de notre système de pension.

Je confirme, si besoin est, que le groupe des Engagés votera en faveur de ce projet de décret.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

9.2 Examen et vote de l'article unique

M. le président. – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

10 Désignation du collège de quatre experts en vue de l'évaluation de l'administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)

M. le président. — L'ordre du jour appelle la désignation du collège de quatre experts en vue de l'évaluation de l'administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), en application de l'article 18 du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française. L'article 18, § 2, prévoit que «l'administrateur général est évalué à mi-mandat et en fin de mandat entre le douzième et le sixième mois avant l'arrivée à échéance du mandat. Cette évaluation est réalisée par un collège de quatre experts indépendants désignés par le Parlement.» La procédure d'évaluation est quant à elle organisée par le gouvernement.

Le mandat de l'administrateur général étant censé prendre fin le 30 juin 2025, nous approchons de la mi-mandat et de l'évaluation prescrite. Il y a donc lieu de désigner le collège d'experts.

En sa réunion du 8 décembre 2022, la Conférence des présidents a estimé raisonnable de faire appel aux mêmes experts que ceux qui sont intervenus dans le processus de désignation de l'administrateur général, étant donné qu'ils présentent les compétences évoquées dans le commentaire des articles et qu'ils ont longuement auditionné l'intéressé sur sa motivation et ses qualités à l'époque.

Il est donc proposé de reconduire le collège de quatre experts, à l'exception de l'un d'entre eux qui est aujourd'hui dans une situation de conflit d'intérêts. Ce collège serait composé de M. Alain Eraly, Mme Emily Hoyos, M. Baudouin Meunier et M. Jean-Paul Philippot.

Je rappelle que les éventuelles interventions qui portent même partiellement sur les candidats devront se faire à huis clos, en application de l'article 45 du règlement.

Personne ne demandant la parole, le vote aura lieu à l'issue de nos travaux.

Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

− La séance est suspendue à 15h45 et reprise à 16h15.

M. le président. – La séance est reprise.

11 Hommages

M. le président. – Chers Collègues, je vous propose d'honorer la mémoire de notre ancien collègue, M. Jean Gevenois, né à Hornu le 13 juillet 1931 et décédé le 10 janvier dernier à l'âge de 91 ans.

Diplômé de l'École de kinésithérapie de Saint-Gilles, notre ancien collègue a travaillé comme kinésithérapeute à Baudour, trente années de suite.

Attiré par la politique, il est d'abord élu conseiller communal à Hornu en octobre 1964. Dans cette commune à majorité socialiste, il exerce très tôt des fonctions scabinales. Après la fusion des communes, il devient échevin à Boussu et suit son mentor, Robert Urbain, devenu ministre. Il fait fonction de bourgmestre entre 1991 et 1995 quand ce dernier, empêché, exerce ses fonctions ministérielles. En 1996, atteint par la limite d'âge, il quitte le collège, mais reste conseiller communal jusqu'en décembre 2000. Il décide alors de se retirer, contribuant au maintien de la majorité absolue de son parti à Boussu.

Parallèlement, désigné en qualité de sénateur provincial du Hainaut en février 1983, notre ancien collègue est ensuite élu directement à la Haute Assemblée dès 1985 et, à ce titre, il siège en même temps au Conseil régional wallon ainsi que dans notre Assemblée jusqu'en 1991, contribuant notamment à l'adoption de la réforme institutionnelle de 1988-1989. Sa formation professionnelle de kinésithérapeute le désigne tout naturellement pour entrer dans notre commission de la

Santé et des Sports dont il assume même, brièvement, la vice-présidence. Ensuite, il revient au Sénat entre 1992 et 1993, en qualité de sénateur représentant le Hainaut, sa chère province.

Administrateur du TEC-Hainaut et membre fondateur de l'ASBL Synergie, Jean Gevenois s'est aussi attaché aux dossiers liés à la mobilité, au développement économique et au sport. Il fut également, rappelons-le, à l'initiative de l'Association des échevins des Sports, fédérant les mandataires du Borinage et des Hauts-Pays et créant le «Happy New Year Trophy» en 1988.

À sa famille, à ses proches ici présents, je présente nos plus sincères condoléances.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)

Je vous propose également d'honorer la mémoire de notre ancienne collègue, Mme Janine Delruelle-Ghobert, née le 24 avril 1931 et décédée le 18 décembre 2022 à l'âge de 91 ans.

Docteure en droit et diplômée en sciences politiques et diplomatiques de l'Université de Gand, Janine Delruelle-Ghobert préside d'abord le Conseil national de la protection de la jeunesse ainsi que le Conseil supérieur de l'œuvre nationale de l'enfance qui devient, en 1983, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Cooptée au Sénat en 1981, puis en 1985, elle préside le groupe libéral à la Haute Assemblée où elle est élue directement en 1987. C'est en cette qualité qu'elle siège également au Conseil régional wallon et dans notre Assemblée, du 2 février 1988 au 26 janvier 1993. Elle exercera la présidence de notre commission de la Santé, des Affaires sociales et de l'Aide à la jeunesse.

En ces années de grandes réformes institutionnelles, notre collègue accorde une réelle attention non seulement aux transformations de l'État unitaire, mais aussi aux dossiers liés aux problèmes de société.

Mme Delruelle-Ghobert quitte finalement le Sénat pour se présenter à la Chambre des représentants dans l'arrondissement de Liège en 1991 et, un an à peine après son élection, elle quitte la politique pour être nommée juge de la Cour constitutionnelle. Elle siège ainsi à la Cour constitutionnelle du 21 décembre 1992 au 24 avril 2001. Depuis lors, elle en était juge émérite.

Je vous propose de clôturer cet hommage à notre ancienne Collègue par une minute de silence.

À sa famille, à ses proches ici présents, je présente nos plus sincères condoléances.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)

12 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-

Capitale, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'utilisation de la facilité, la reprise et la résilience (doc. 481 (2022-2023) nos 1 et 2)

12.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.
- 82 membres ont pris part au vote.
- 82 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Olivier Biérin, Mme Nicole Bomele Nketo, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, M. Jean-Luc Crucke, Mme Matthieu Daele, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Michel de Lamotte, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Sadik Köksal, M. Pierre Kompany, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Mauro Lenzini, M. Jean-Pierre Lepine, M. Julien Liradelfo, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Jean-Claude Marcourt, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, M. Germain Mugemangango, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Laszlo Schonbrodt, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Luc Vancauwenberge, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert, M. Jean-Paul Wahl, M. David Weytsman.

- M. le président. La parole est à M. Léonard.
- M. Laurent Léonard (PS). Mon vote positif n'a pas été pris en compte.

13 Désignation du collège de quatre experts en vue de l'évaluation de l'administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)

13.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif relatif à la désignation du collège.

- Il est procédé au vote nominatif.

82 membres ont pris part au vote.

79 membres ont répondu oui.

3 membres se sont abstenus.

En conséquence, M. Alain Eraly, Mme Emily Hoyos, M. Baudouin Meunier et M. Jean-Paul Philippot sont désignés par le Parlement en qualité d'experts pour procéder à l'évaluation à mi-mandat de l'administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Olivier Biérin, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, M. Jean-Luc Crucke, Mme Matthieu Daele, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Michel de Lamotte, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoit Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, Mme Latifa Gahouchi, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Pierre Kompany, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Mauro Lenzini, M. Jean-Pierre Lepine, M. Julien Liradelfo, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Jean-Claude Marcourt, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, M. Germain Mugemangango, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Précriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Laszlo Schonbrodt, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Luc Vancauwenberge, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, M. David Weytsman.

Se sont abstenus: Mme Nicole Bomele Nketo, M. Sadik Köksal, M. Michaël Vossaert.

- M. le président. La parole est à M. Kompany.
- M. Pierre Kompany (Les Engagés). Mon vote positif n'a pas été enregistré.
- M. le président. Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16h25.

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

- au ministre Jeholet, par M. Ouriaghli;
- au ministre Daerden, par MM. Crucke, Janssen et Vossaert;
- à la ministre Linard, par M. Lux;
- à la ministre Glatigny, par Mmes Goffinet, Mathieux et Roberty ainsi que par MM. Clersy, Witsel et Lux;
- à la ministre Désir, par MM. Soiresse Njall et Vossaert.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

- l'arrêt du 12 janvier 2023 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 2 de la loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l'arrêt du 12 janvier 2023 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 14, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, et que l'article 108, § 1^{er}, de la loi du 3 décembre 2017 portant création de l'Autorité de protection des données viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce que cette disposition ne comporte pas une règle en vertu de laquelle les personnes intéressées qui n'étaient pas parties à la procédure devant la chambre contentieuse de l'Autorité de protection des données peuvent introduire un recours devant la Cour des marchés contre la décision prise par la chambre contentieuse;
- l'arrêt du 12 janvier 2023 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 91,
 alinéa 1^{er}, et 92, § 1^{er}, du Code judiciaire ne violent pas les articles 10, 11, 12 et 13

de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, avec l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et avec l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ; et dit pour droit que les articles 91, alinéa 1er, et 92, § 1er/1, du Code judiciaire ne violent pas les articles 10, 11, 12 et 13 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, avec l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et avec l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; et dit pour droit que les articles 88, 92, § 1er/1, et 1046 du Code judiciaire ne violent pas les articles 10, 11, 12 et 13 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, avec l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et avec l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et dit pour droit que les articles 11, 88, 92, § 1er/1, 319, alinéa 1er, et 1046 du Code judiciaire ne violent pas les articles 10, 11, 12 et 13 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, avec l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et avec l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;

- l'arrêt du 12 janvier 2023 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 6 de la loi du 25 juin 1998 réglant la responsabilité pénale des ministres, lu en combinaison avec l'article 235bis du Code d'instruction criminelle, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, en ce qu'il rend la chambre des mises en accusation compétente pour contrôler la régularité d'une instruction menée à l'encontre d'un ministre;
- l'arrêt du 12 janvier 2023 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 4, § 1^{er}, de la loi du 24 décembre 2020 portant confirmation des arrêtés royaux pris en application de la loi du 27 mars 2020 habilitant le Roi à prendre des mesures contre la propagation du coronavirus Covid-19 (II) ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;
- l'arrêt du 12 janvier 2023 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 72 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, interprété en ce sens qu'il fait référence à la loi relative à la détention préventive qui était en vigueur lors de la promulgation de la loi du 15 décembre 1980, à savoir la loi du 20 avril 1874 relative à la détention préventive, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec les articles 5, § 4, et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme, et dit pour droit que l'article 27, § 3, de la loi du 15 décembre 1980 précitée ne viole pas l'article 12 de la Constitution, lu en combinaison avec les articles 5 et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme.